

**Objet : compte rendu de la séance du conseil communautaire
du 16 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le seize juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à SALAVAS, salle municipale, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : MM et Mmes Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Nicolas BOUDON, Brigitte CAROUGET, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Marie-Christine DURAND, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Monique MULARONI, Luc PICHON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE.

Absents excusés : Max DIVOL, Françoise HOFFMAN, Patrick MEYCELLE, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER.

Pouvoirs de : Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Patrick MEYCELLE à Nadège ISSARTEL, de Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER à Guy MASSOT.

Secrétaire de Séance : Claude AGERON (assisté de Bérengère BASTIDE)

Le Président, ayant fait l'appel des délégués communautaires présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il rappelle, comme indiqué dans la convocation, que la séance est publique, avec un nombre limité de public accueilli conformément aux mesures de protection contre le Covid 19 (distanciation sociale)

Ordre du jour du Conseil Communautaire

- **Administration Générale**

Objet : Délégations au Bureau et au Président

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre : 2	pour : 31
	abstentions : 6

Le Président expose aux conseillers que la gestion de certaines affaires nécessite une rapide décision. L'article L 5211-10 du CGCT prévoit la possibilité de délégations au Président, aux vice-Présidents ou

au Bureau dans son ensemble, et énumère les domaines où il n'y a pas de délégation possible (budgets, taux, extension des statuts, adhésion à un EPCI, délégation de la gestion d'un service public, dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville). Le Président rend compte au prochain Conseil des décisions prises par lui-même ou par le bureau dans le cadre des délégations reçues.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
Par vote à mains levées 2 voix contre, 31 pour, 6 abstentions

Donne délégation au bureau dans les domaines suivants :

Domaine institutionnel :

- Créer des comités de pilotage pour les projets communautaires qui le nécessitent
- Adhérer à des associations ou fédérations en rapport avec l'exercice des compétences de la Communauté de Communes

Domaine financier :

- Procéder aux annulations de titres antérieurs irrécouvrables et admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur proposition du comptable public
- Autoriser le comptable public à être dispensé de l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante pour émettre les commandements à payer
- Procéder **dans la limite fixée par les crédits inscrits dans les différents budgets de la Communauté de Communes** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements et de passer à cet effet les actes nécessaires dès lors qu'ils sont inscrits au budget
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services
- Procéder aux demandes de subventions lorsqu'elles sont inscrites au budget
- Prendre toutes décisions de verser des subventions et participations dont le montant est inférieur à 5.000 € lorsque les crédits sont prévus au budget
- Déterminer la durée d'amortissement des biens
- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **d'un montant supérieur à 100.000 € et dans la limite d'un montant de 200.000 € HT,**

Domaine du fonctionnement général :

- solliciter d'une commune membre un transfert du droit de préemption urbain au bénéfice de la Communauté de Communes, lorsque cette procédure est nécessaire à la mise en œuvre d'un projet communautaire
- accepter la mise à disposition de personnel d'une commune membre au bénéfice de la Communauté de Communes et décider la mise à disposition de personnel communautaire auprès d'une commune membre

Donne délégation au Président dans les domaines suivants :

Domaine du fonctionnement général :

- procéder au recrutement et à la nomination d'agents non titulaires dans tous les cas prévus par la loi :
 - remplacement momentané de titulaires (temps partiel, congés maladie, congé de maternité, congé parental, formation, autres motifs d'absence...)
 - besoin saisonnier
 - besoin occasionnel
 - nécessité de faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an (trois ans pour les agents de catégorie A) à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la loi
- intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, pour l'ensemble du contentieux, cette autorisation recouvrant toutes les actions en cours ou à venir, ainsi que le recours à un avocat,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre,

Domaine financier :

- Procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois dès lors que les intérêts sont inscrits au budget et passer les actes nécessaires à cet effet, **dans la limite d'un montant de 2,5 millions d'€**

Domaine de la commande publique :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée, lorsque les crédits sont inscrits au budget et **dans la limite d'un montant de 100.000 € HT,**

Dit qu'en l'absence du Président, cette délégation est accordée respectivement aux deux premiers vice-Présidents, Claude BENAHMED et Guy CLEMENT.

Information du Président sur l'attribution de délégations à des Conseillers Communautaires

Le Président Luc PICHON rappelle au Conseil les délégations de fonction données aux 6 vice-Présidents, à savoir :

Claude BENAHMED, 1^{er} vice-Président : Suivi de questions dans les domaines du développement économique et du tourisme

Guy CLEMENT, 2^{ème} vice-Président : Suivi des questions dans les domaines de l'enfance et des actions sociales

Jean-Yvon MAUDUIT, 3^{ème} vice-Président : Suivi des questions dans les domaines des finances et de l'administration générale

Maurice CHARBONNIER, 4^{ème} vice-Président : Suivi des questions dans les domaines des mobilités et des réseaux

Nicolas CLEMENT, 5^{ème} vice-Président : Suivi des questions dans les domaines de l'urbanisme, de l'habitat et des actions foncières

Jean-Claude DELON, 6^{ème} vice-Président : Suivi des questions dans les domaines des ordures ménagères hors secteur des « ex-Grands Sites »

Il informe le Conseil des délégations qu'il attribue en complément aux conseillers communautaires suivants :

Sylvie CHEYREZY : Suivi de questions dans le domaine de l'agriculture

Délégation rattachée au 1^{er} vice-Président Claude BENAHMED

Nathalie VOLLE : Suivi des questions dans les domaines du patrimoine, de la culture et des sports

Délégation rattachée au 2^{ème} vice-Président, Guy CLEMENT,

Marie-Christine DURAND : Suivi des questions dans le domaine des ressources humaines

Délégation rattachée au 3^{ème} vice-Président, Jean-Yvon MAUDUIT,

Antoine ALBERTI : Suivi des questions dans les domaines de la voirie et des bâtiments

Délégation rattachée au 4^{ème} vice-Président, Maurice CHARBONNIER,

Denise GARCIA : Suivi des questions dans le domaine de la transition écologique

Délégation rattachée au 5^{ème} vice-Président, Nicolas CLEMENT,

Une sixième délégation sera attribuée pour le suivi des questions dans le domaine des ordures ménagères pour le secteur des ex-Grands Sites, délégation rattachée au 6^{ème} vice-Président, Jean-Claude DELON.

Objet : Désignation des délégués auprès de l'Etablissement Public Territorial Bassin « AB Cèze »

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président rappelle aux conseillers que la Communauté de Communes a adhéré au Syndicat « AB Cèze » dans le cadre de la compétence GEMAPI.

Dans le cadre de la gouvernance de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) « Syndicat mixte d'Aménagement des bassins versants de la Cèze et des petits affluents du Rhône » dit « AB Cèze », la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Il convient donc de procéder à ces désignations.

Le Conseil Communautaire entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité

Procède à la désignation :

- De Richard ALZAS et Nicolas BOUDON délégués titulaires
- Et de Sylvie CHEYREZY et Monique MULARONI déléguées suppléantes

Pour représenter la Communauté de Communes au sein de Comité Syndical de l'EPTB « AB Cèze. »

Objet : Désignation des délégués au Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche (SEBA)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche -S.E.B.A.-, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 7 des statuts du SEBA.

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation des délégués comme suit

Délégués titulaires

Mme Denise GARCIA
M. Nicolas CLEMENT

Délégués suppléants

M. Antoine ALBERTI
M. Maurice CHARBONNIER

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche.

Désignation des délégués au Syndicat de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Syndicat de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA) -voirie de Chauzon-
Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation de Jean-Claude DELON et de Jean-Marc FEUILLOLEY en qualité de délégués titulaires pour représenter la communauté de communes au sein Comité Syndical du Syndicat de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA) -voirie de Chauzon-

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au Syndicat de Voirie et Travaux Annexes (SIVTA) -voirie de Chauzon-

Objet : Désignation du délégué au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement (SDEA)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner le délégué qui représentera la Communauté de Communes au sein du collège des EPCI du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement.
Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation de René UGHETTO en qualité de délégué titulaire pour représenter la communauté de communes au sein du collège des EPCI du Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au Syndicat de Développement d'Équipement et d'Aménagement.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN).

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation de Maurice CHARBONNIER en qualité de délégué titulaire et d'Antoine ALBERTI en qualité de délégué suppléant pour représenter la communauté de communes au sein Comité Syndical du Syndicat Ardèche Drôme Numérique.

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte NUMERIAN

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte NUMERIAN

Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation de Jean-Yvon MAUDUIT en qualité de délégué titulaire et de Marie Christine DURAND en qualité de déléguée suppléante pour représenter la communauté de communes au sein Comité Syndical du Syndicat Mixte NUMERIAN.

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au Syndicat Mixte NUMERIAN.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale La Perle d'Eau (SMAM)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes au sein du Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (SMAM) La Perle d'Eau en ce qui concerne la compétence transports.
Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation de Nathalie VOLLE en qualité de déléguée titulaire et de Guy CLEMENT en qualité de délégué suppléant pour représenter la communauté de communes au sein Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (SMAM) La Perle d'Eau en ce qui concerne la compétence transports.

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale.

Objet : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, qui représenteront la Communauté de Communes au sein de la commission consultative des EPCI du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE 07)-
Il demande aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Procède à la désignation d'Antoine ALBERTI en qualité de délégué titulaire et de Maurice CHARBONNIER en qualité de délégué suppléant pour représenter la communauté de communes au sein de la commission consultative des EPCI du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE 07).

Charge le Président de transmettre la présente délibération aux services de l'Etat et au du Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE 07).

Objet : Désignation des représentants au sein des divers instances et organismes extérieurs

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de désigner les délégués qui vont représenter la Communauté de Communes au sein des différentes instances et organismes auxquels la Communauté adhère.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité

Désigne les délégués suivants pour représenter la Communauté de communes au sein de chacun des organismes suivants :

Conseil de surveillance de l'hôpital local Sully Eldin de Vallon Pont d'Arc : Nicole ARRIGHI

Conseil d'administration de la Mission Locale : Claude BENAHMED

Comité de pilotage de la gestion de l'aérodrome d'Aubenas-Vals-Lanas : Marie-Christine DURAND et Jean-Yves MARAINE

CNAS (comité national d'action sociale) : Titulaire : Marie-Christine DURAND

Suppléante : Jocelyne CHARRON

EPORA (établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes) : Claude BENAHMED

ALEC (Agence Locale de l'Energie et du Climat°) : Titulaire : Nicolas CLEMENT

Suppléante : Denise GARCIA

La désignation des représentants de la Communauté de Communes aux syndicats intercommunaux suivants : SICTOBA, SYMPAM (Pays) et EPTB bassin versant de l'Ardèche, est reportée à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Objet : Commission d'Appel d'Offres

Nombre de membres en exercice : 39

- nombre de membres présents : 34

Nombre de pouvoirs : 5

- nombre de suffrages exprimés : 39

Vote

contre :

pour : 39

abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres, qui comprend 5 titulaires et 5 suppléants, et dont la présidence reste dévolue au Président de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité

Procède à la désignation, conformément aux dispositions réglementaires, des membres de la Commission d'Appel d'Offres :

- 5 membres titulaires
 - Jean-Yvon MAUDUIT
 - Nicolas CLEMENT
 - Denise GARCIA
 - Maurice CHARBONNIER
 - Antoine ALBERTI
- et 5 suppléants :
 - Jean-Claude DELON
 - Nathalie VOLLE
 - Claude AGERON
 - Yvon VENTALON
 - Monique MULARONI

Objet : Commission de Délégation de Service Public

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président informe les conseillers communautaires qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres de la Commission de la Délégation de Services Publics, qui comprend 5 titulaires et 5 suppléants, et dont la présidence reste dévolue au Président de l'EPCI.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité

Procède à la désignation, conformément aux dispositions règlementaires, des membres de la Commission de la Délégation de Services Publics:

- 5 membres titulaires
 - Jean-Yvon MAUDUIT
 - Nicolas CLEMENT
 - Denise GARCIA
 - Maurice AGERON
 - Antoine ALBERTI
- et 5 suppléants :
 - Jean-Claude DELON
 - Nathalie VOLLE
 - Claude GERON
 - Yvon VENTALON
 - Monique MULARONI

Objet : Désignation des mandataires représentant la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la SPL Destination Pont d'Arc-Ardèche

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que le Conseil d'Administration de la SPL Destination Pont d'Arc-Ardèche comprend 14 mandataires, représentant la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Il propose d'effectuer une désignation en prenant en compte les éléments suivants : présence d'un office de tourisme, classements Grand Site de France et village de caractère, présence d'un musée public, lien avec le projet culturel communautaire, part de la taxe de séjour.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité,

Désigne les 14 élus communautaires suivants :

Nicolas CLEMENT
Joëlle ROSSI
Monique MULARONI
Patrick MEYCELLE
René UGHETTO

Antoine ALBERTI
Claude BENAHMED
Guy CLEMENT
Luc PICHON
Bernard CONSTANT
Denise GARCIA
Jean-Claude BACCONNIER
Yves RIEU
Yvon VENTALON

comme mandataires représentant la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche au conseil d'administration de la société ;

Autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société.

Objet : Renouvellement de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC)

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 39 abstentions :

Le Président rappelle aux Conseillers que la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche relève du régime de la fiscalité professionnelle unique conformément à l'article de l'arrêté préfectoral n°2013-151-0023 du 31/05/2013 portant constitution de la Communauté de Communes.

A ce titre, conformément au Code Général des Impôts, article 1609 nonies C, elle dispose d'une commission locale d'évaluation du transfert des charges, composée de membres des conseils municipaux.

Le Président propose de renouveler la composition de cette commission comprenant 1 titulaire et 1 suppléant par commune.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du Président et après délibéré,
A l'unanimité

Approuve le renouvellement de la composition de la Commission Locale d'Evaluation du Transfert des Charges (CLETC), constituée d'1 membre titulaire et d'1 membre suppléant par commune de la Communauté

Charge le Président de solliciter les communes pour la désignation de leurs délégués.

Objet : Fixation des indemnités de fonction du président, des vice-présidents et des conseillers délégués

Nombre de membres en exercice : 39	- nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 5	- nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre :	pour : 38 abstention : 1

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12 ;

Considérant que lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation ;

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant entre 10.000 et 19.999 habitants, l'article R5214-1 du code général des collectivités fixe :

- le montant de l'indemnité maximale de président à 48,75% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- le montant de l'indemnité maximale de vice-président à 20,63% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

DÉCIDE

Par vote à mains levées 1 abstention 38 voix pour

1° Des indemnités suivantes à compter du 9 juillet 2020 :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montants individuels à la date du 9/07/2020 (montants évolutifs en fonction de l'évolution du point d'indice)
Président	38,66%	1502 € bruts
Vice-Président (6)	15,42%	600 € bruts
Conseiller communautaire délégué (6)	6,89%	268 € bruts

2° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté pour les exercices 2020 à 2026.

La désignation des membres du collège employeur au Comité Technique et au CHSCT (commission Hygiène Sécurité et Conditions de Travail), ainsi que celle des membres du Service Public Industriel et Commercial des déchets (SPIC déchets), sont reportées à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Claude AGERON